

# **DECLARATION DE YAOUNDE SUR LA REVITALISATION DES ACTIVITES DU COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE**

Nous,

**Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Yaoundé à l'occasion de la quarante quatrième réunion dudit Comité :**

**Rappelant** le document final adopté à Yaoundé par les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale sur les mesures de confiance, la sécurité, le désarmement et le développement dans notre sous région, du 21 juin 1991 ;

**Rappelant** la Résolution 46/37B de l'Assemblée générale des Nations unies du 6 décembre 1991, à l'origine de la mise sur pied du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ;

**Considérant** l'importance et la contribution des mesures de confiance au désarmement régional ainsi qu'à la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies ;

**Notant avec satisfaction** les importantes réalisations institutionnelles du Comité dans la promotion du désarmement aux niveaux régional et sous-régional, la lutte contre la circulation des armes, ainsi que le développement économique et social de la sous-région de l'Afrique centrale ;

**Réaffirmant** l'importance et la pertinence du Comité comme instrument de diplomatie préventive dans l'architecture sous-régionale de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale ;

**Saluant en outre** les efforts consentis par les Nations Unies et leur assistance pour la mise en place et le fonctionnement du Comité;

**Prenant en compte** les recommandations du rapport relatif à l'évaluation du Comité, prescrite lors de la quarante troisième réunion ministérielle ;

**Désireux** d'améliorer la contribution dudit Comité à la réalisation de l'agenda de la paix, de la sécurité et du développement dans notre sous-région ;

- 1. Instruisons** nos points focaux auprès du Comité et nos Représentations permanentes auprès des Nations unies à New York à définir l'ordre du jour des réunions statutaires de manière beaucoup plus dynamique, tout en opérant un recentrage des thématiques abordées, propice à la formulation de recommandations à la fois spécifiques et opérationnelles ;

2. **Institutionnalisons** la fonction de point focal auprès du Comité et **encourageons** la coordination régulière des points focaux, notamment en ce qui concerne le suivi des recommandations en rapport avec les institutions nationales compétentes ;
3. **Inscrivons** un point permanent à l'ordre du jour des réunions statutaires au cours duquel chaque Etat présentera l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations ;
4. **Validons** l'introduction de huis clos ministériels en marge des réunions statutaires ;
5. **Appelons** au versement de contributions régulières au Fonds d'affectation spéciale ;
6. **Encourageons** le développement des collaborations et synergies du Comité avec la CEEAC, à travers d'une part des consultations entre les deux Secrétariats et d'autre part des interactions du Comité avec les instances du COPAX, notamment la Commission de défense et de sécurité, y compris en vue de favoriser la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale adoptée par le Comité ;
7. **Appelons**, en vue de contribuer à asseoir l'identité du Comité et sous réserve de disponibilité des ressources suffisantes du Fonds d'affectation spéciale, à l'organisation d'une activité articulée autour de la thématique du désarmement durant chaque premier semestre et d'une activité liée à l'actualité du contexte géopolitique durant chaque deuxième semestre ;
8. **Invitons** le Secrétariat du Comité à définir une stratégie de communication afin d'assurer une plus grande visibilité du Comité, notamment auprès des populations de la sous-région et en lien avec les organisations de la société civile ;
9. **Validons** le principe d'une évaluation régulière du travail et des activités du Comité en vue d'améliorer son efficacité et sa contribution à la paix et à la sécurité en Afrique centrale.
10. **Décidons** de rester saisis de la question et **demandons** au Cameroun de nous faire le point lors de la 45<sup>ème</sup> réunion ministérielle du Comité.

**Fait à Yaoundé, le 2 juin 2017**